

AUXERRE

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

(RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL MATIN ET SOIR)

MAIRIE

accueil du public

TEMPS DE L'ENFANT

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 17H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



MAJ-28/05/2019

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques d'Auxerre peuvent participer sur inscription aux activités périscolaires suivantes :

- Restauration scolaire
- Accueil du matin
- Accueil du soir (maternelle et élémentaire)

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Au service Accueil et Formalités de la mairie d'Auxerre ou sur le Portail famille www.auxerre.fr

QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

- Au moment de l'inscription scolaire
- Pendant la période de **ré-inscription** pour la participation aux activités périscolaires de l'année scolaire suivante
***attention** : la réinscription aux activités périscolaires n'est pas automatique*
- Tout au long de l'année scolaire en cours.

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

La mère et/ou le père ou substitut parental autorisé

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Le dossier d'inscription complété, daté et signé
- Attestation de la CAF ou de la MSA du mois en cours mentionnant le quotient familial
- Si la famille n'a pas de quotient familial : photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus.
La famille n'a pas d'obligation à communiquer ses revenus, dans ce cas, la tarification la plus élevée sera appliquée
- Un relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour les familles souhaitant le paiement des factures par prélèvement
- Tout document relatif à la garde de l'enfant et à l'exercice de l'autorité parentale (divorce ou séparation)

En cas de garde alternée

- Justificatif de ressources des deux parents

Le dossier d'inscription peut être retiré au service Accueil Physique et Formalités ou téléchargé sur le site www.auxerre.fr

DÉLAI ?

L'inscription est immédiate et la prise d'effet est de 48 heures ouvrables.
Attention : il convient d'être à jour de ses paiements (restauration scolaire, accueils périscolaire et extrascolaire, structure petite enfance) pour pouvoir procéder à l'inscription.

COÛT ?

Inscription gratuite mais fréquentation soumise à participation financière.
Tarifs municipaux (voir au dos).

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

**Les dossiers incomplets
ne seront ni acceptés ni enregistrés.**

Quotient CAF/MSA (en €)	RESTAURATION				ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR			
	Tranche	Tarif	Tarif non auxerrois	Tarif	Tranche	Tarif journalier (<6 fréquentations)	Forfait mensuel (>6 fréquentations)	Matin
1 à 199	1	1,80 €	2,15 €		1	1,50 €	8 €	Forfait semaine 2,60 € par activité
200 à 299	2	2,05 €	2,45 €					
300 à 399	3	2,25 €	2,70 €					
400 à 499	4	2,45 €	2,95 €					
500 à 599	5	2,70 €	3,25 €		2	2,50 €	13 €	
600 à 649	6	3,00 €	3,60 €					
650 à 699	7	3,25 €	3,90 €		3	3,00 €	18 €	
700 à 749	8	3,50 €	4,20 €					
750 à 849	9	3,75 €	4,50 €					
850 à 949	10	3,95 €	4,75 €		4	4,00 €	23 €	
950 à 1049	11	4,20 €	5,05 €					
1050 à 1149	12	4,45 €	5,35 €					
1150 à 1499	13	4,70 €	5,65 €		5	5,00 €	28 €	
+ de 1500	14	4,95 €	5,95 €					
enfant en occasionnel		5,25 €	6,30 €					
parent en occasionnel		5,40 €	6,50 €					